

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1825

Artikel: La culture est plus qu'une cerise sur le gâteau : écoutons la petite musique de Heinz Bolliger
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013885>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La culture est plus qu'une cerise sur le gâteau

Écoutons la petite musique de Heinz Holliger

Jean-Daniel Delley (19 mai 2009)

Les plans de relance adoptés ou exigés pour faire face à la crise économique font d'abord dans les infrastructures et les économies d'énergie. Le Vert vaudois Luc Recordon a tenté sans succès d'élargir la perspective en demandant un soutien ciblé à la culture, un secteur qui représente 4% du PIB et qui emploie plus de 100'000 personnes.

Ce refus d'entrée en matière de la part du Conseil des Etats et du Conseil fédéral illustre le peu d'intérêt du monde politique pour la création artistique, considérée comme

un luxe par celles et ceux qui ne jurent que par la progression de l'indice boursier et de la croissance économique.

Dans une interview au supplément culturel de la *Neue Zürcher Zeitung* (16.05.2009) à l'occasion de son 70ème anniversaire, le hautboïste, compositeur et chef d'orchestre Heinz Holliger constate la même indifférence à l'égard de la musique. Pour Holliger, la musique – l'un des sept arts libéraux de l'Antiquité – est aussi importante que la philosophie ou les mathématiques. Elle constitue

un vecteur d'expression beaucoup plus fort que tous les autres moyens de communication à notre disposition. Mais les politiques manifestent une inculture crasse en matière musicale.

Et si la cacade financière et économique actuelle n'était que la conséquence de ce désintérêt pour la culture des prétendus spécialistes qui mènent le monde? Holliger semble en être convaincu. Les seuls survivants, prédit-il, seront peut-être ces généralistes dont on croit pouvoir aujourd'hui se passer.

Résultat des votations: ne pas créer de faux espoirs

Un commentaire sur... la portée des commentaires et interprétations au lendemain d'un scrutin

Alex Dépraz (19 mai 2009)

Les urnes ont livré leur verdict ce dimanche 17 mai. Les deux propositions soumises au vote fédéral ont été acceptées, mais avec des écarts de voix diamétralement opposés: l'arrêté fédéral concernant les passeports biométriques a été accepté par une majorité infime des votants (50,1%) tandis que l'article constitutionnel pour la prise en compte des médecines complémentaires a été accepté par plus de deux tiers (67%) des votants et l'unanimité des cantons. Dans une telle situation, les opposants défaits de justesse (dans un cas) ou les initiants largement vainqueurs

(dans l'autre cas) tentent de tirer la couverture à eux. Ce faisant, ils éveillent de faux espoirs: l'écart de voix lors d'un scrutin n'a aucune conséquence juridique.

La seule chose qui compte le soir d'une votation populaire est le résultat du scrutin. Comme lors de la finale de la Coupe, il faut un vainqueur (mais qui n'est pas toujours valaisan): soit la proposition est acceptée, soit elle est refusée. On ne doit pas confondre le vote avec un sondage qui donne l'état de l'opinion à un moment donné. Le vote est un moyen qui

permet à un organe – en l'occurrence, le peuple ou le constituant – de prendre une décision. Ainsi, le scrutin se déroule selon des règles préétablies, précises qui garantissent selon la formule consacrée «*l'expression fidèle et sûre de la volonté des citoyens*». Le résultat d'un scrutin ne doit donc rien au «*hasard*» mais tout à l'application de ces règles.

Les faux espoirs les plus traditionnels sont de deux types. Mais, à chaque fois, le citoyen est le dindon de la farce.